



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Affiché le 18 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 6 juillet 2023

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – V. PASQUIER – C. CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSE – H. DESTANDAU – P. GUIZE – D. FERLAY – A. BERGER – P. POILANE – PY. DUCREST

Excusés : JJ. DURANTIN (pouvoir D. MONOD) – S. BOIRAL (pouvoir P. GUIZE) – M. RIBIER (pouvoir C. TRICHARD)

Absent : G. FLEURY

Secrétaire de séance : C. CROTTET

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2023.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS (SOL) POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le SOL en vue de décrire tout le processus d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette convention précise notamment la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL et le règlement financier de ces missions.

APPROBATION DES REGLEMENTS D'AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et la Commune se sont engagées depuis 2008 à apporter aux habitants des solutions, que ce soit pour améliorer les performances énergétiques, apporter les adaptations nécessaires au maintien à domicile de l'occupant ou pour une rénovation complète. Des subventions (Anah, COPAMO,...) peuvent être mobilisées.

Considérant que La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) a approuvé son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) en janvier 2023, et malgré la fin du dispositif conventionnel signé avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proroger sa participation communale à l'amélioration de l'habitat privé.

Orélie CONTRERAS rappelle que le renouvellement concerne les dispositifs suivants :

- prime de rénovation énergétique pour les propriétaires bailleurs à hauteur de 20% du montant des travaux plafonnée à 1600 € TTC.

- prime de solidarité énergétique pour les propriétaires occupants à hauteur de 20% du montant des travaux, plafonnée à 1250 € TTC.

- prime pour l'adaptation des logements à la perte de mobilité pour les propriétaires occupants à hauteur de 20% du montant des travaux, plafonnée à 3 000 € TTC.

APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE ST LAURENT D'AGNY - TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LA LIGNE

Le conseil municipal approuve la convention pour le versement d'une participation de 50% à la Copamo pour les travaux de remise en état du revêtement de la chaussée du chemin de la Ligne, voie d'intérêt communautaire implantée à St Laurent d'Agny.

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL DU CDG69

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Conformément au décret, n°2022-1520, le conseil municipal désigne Mme Élise UNTERMAIERKERLEO, en tant que référente déontologue, instituée par le CDG69.

Arrivée de Gilles FLEURY.

DELIBERATION POUR DEMANDER PLUS DE TRANSPARENCE SUR LA POLLUTION AUX PFAS, ENGAGER DES POURSUITES PENALES AFIN DE CONNAITRE L'ORIGINE DE CETTE POLLUTION ET ETABLIR LES RESPONSABILITES DE CHACUN

A la suite d'une alerte lancée il y a plusieurs mois par différents médias sur une possible pollution aux perfluorés aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, des investigations ont été menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation.

Les résultats montrent des taux élevés de PFAS dans les sols, dans l'eau et probablement dans l'air. Cette pollution a aussi été retrouvée dans un certain nombre de communes du Sud de Lyon.

Aussi, la Préfecture, sur la base des analyses réalisées par l'ARS a fait valoir le principe de précaution en déconseillant la consommation des œufs produits sur le territoire de 17 de ces communes.

Face à la méconnaissance des conséquences sanitaires de cette contamination des sols et de l'eau voire de l'air, les habitants des communes impactées s'interrogent.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en place le plan d'action avec les autres communes du sud de Lyon, et notamment la commune de Pierre-Bénite, sur la problématique de pollution aux PFAS afin d'obtenir une totale transparence. Une action collective sera engagée auprès du Procureur de la République afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône. Le rapport est consultable sur le site internet :

<https://www.sitom-sud-rhone.com/sitom-sud-rhone/telechargements/rapports-annuels/>

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : les façades sont en cours de finition. Les locaux ont été découpés afin d'accueillir les futurs professionnels. La création du tuyau d'évacuation des eaux pluviales est terminée. Les travaux du futur parking sont en cours.

Afin de réaliser le revêtement en béton désactivé une mise en alternat de la route Départementale 30 est prévue la semaine du 24 au 30 juillet. La fermeture complète de la voirie sera nécessaire du 31/07 au 29/08.

Des déviations différenciées sont prévues pour les véhicules légers, les camions et les engins agricoles.

Projet bâtiment route de Soucieu : la commission bâtiment se réunira mi-septembre pour valider l'avant-projet définitif. Une analyse des sols a été réalisée validant la stabilité des remblais.

L'appel d'offre des travaux d'aménagement pour la grande rue et le chemin du Cadix est lancé. Les travaux sont envisagés à partir d'octobre.

Après plusieurs mises au point, les panneaux photovoltaïques de l'école fonctionnent à 100%.

❖ PERSONNEL COMMUNAL

La Commune a constitué une équipe de 5 personnes aux services techniques en rotation, pour l'entretien de la voirie et espaces verts. Une rupture conventionnelle a été décidée avec Monsieur Etienne ALLEGRE.

Marie-José RISI partira en retraite fin août. Une cérémonie pleine d'émotions a été organisée le mardi 4 juillet conjointement avec le personnel enseignant de l'école maternelle. Nous lui souhaitons bonne continuation pour cette nouvelle étape.

Tamara CHAVLEISHVILI la remplacera dès la rentrée.

❖ DIVERS

La Commune est en vigilance sécheresse depuis début avril. Le niveau de la nappe phréatique étant correct, aucune restriction n'est envisagée pour l'instant par les services de l'état.

La Commune a obtenu une subvention de 36000 € des services de l'Etat pour les travaux de réfection des courts de tennis.

La vente du terrain de la Matazine par l'Opac devrait être signée prochainement. Une garantie d'emprunt réclamée sera prise en charge conjointement par la Copamo et la commune.

La vente du plateau de la grange rue de l'étang à Mr RABOLINI et Mme GUIRAL a été entérinée par acte notarié.

Le restaurant scolaire de notre commune a été labellisé « *virage à table* ». Créé pour récompenser tous les acteurs impliqués et officialiser les démarches de transformation, le label Virage à table®, cette récompense contribue à mettre en œuvre la qualité des repas en respect de la loi Egalim.

Les effectifs scolaires sont en baisse de 4 enfants en maternelle et de 9 en élémentaire. Il convient d'être vigilant sur les prochaines années afin d'éviter les fermetures de classes. La rentrée 2023-2024 accueillera 65 enfants en maternelle et 135 enfants en élémentaire.

Hélène DESTANDAU, conseillère communautaire, a été élue présidente de Sud-Ouest Emploi (SOE) pour un mandat de 3 ans. L'objectif étant de contribuer à maintenir une politique de l'emploi et du recrutement sur le territoire.

Pierre-Yves DUCREST, Président de la centrale villageoise du Pays Mornantais (CVPM), fait la présentation de la société coopérative créée en 2016. Gérée par des citoyens désireux de s'engager dans la transition énergétique et déployer des moyens pour une approche plus vertueuse de la production et l'utilisation d'énergie.

❖ MANIFESTATIONS

Pour clôturer l'année, des calculatrices ont été remises aux élèves de CM2 pour le passage en 6ème.

Week-end du 22 et 23 juillet : Fête d'été « 50 ans du Comité des fêtes » sur le thème des classes en fête. Comme chaque année, le pot de la municipalité se tiendra à 12h, cour de la Mairie.

Les élus disponibles ce jour sont les bienvenus.

Prochain conseil municipal : lundi 4 ou 11 septembre 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie